

# ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL : COMBATS PASSÉS, PRÉSENTS ET À VENIR



# LA REVUE FRANÇAISE DE SERVICE SOCIAL

---

286 ■ 2022-3

---

## ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL : COMBATS PASSÉS, PRÉSENTS ET À VENIR

Ce numéro de la *Revue française de service social* propose, dans la première partie, les actes de la journée d'étude de l'Association nationale des assistants de service social organisée par la section des Pyrénées le 9 octobre 2021, qui s'intitulait « Assistants de service social : combats passés, présents et à venir... Qu'en est-il aujourd'hui de l'engagement ? ».

Cette journée a commencé par l'évocation des luttes en 1990-1992 des assistantes sociales qui se sont engagées dans la défense de leur diplôme et de leurs conditions de travail, ainsi que dans l'exigence des moyens nécessaires à un travail social de qualité pour les personnes accompagnées. Les échanges se sont ensuite attachés à réfléchir sur le présent, et ont abordé la notion d'engagement au sein de la profession et chez les professionnels.

Dans la deuxième partie, un parallèle est établi entre les luttes passées et les mouvements sociaux débutés ces derniers mois. Des professionnels, acteurs dans ces mouvements et engagés dans la mobilisation en cours, analysent la situation actuelle, en expliquent les raisons, et détaillent leurs revendications. Leurs analyses nous éclairent sur les combats en cours, ainsi que sur ceux qui s'ouvrent à nous pour l'avenir.

15 €

ISBN 978-2-491063-13-9



9 782491 063139

# SOMMAIRE

---

## DOSSIER

### ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL : COMBATS PASSÉS, PRÉSENTS ET À VENIR

Éditorial..... 9

#### PREMIÈRE PARTIE LUTTES D'HIER... QUEL ENGAGEMENT AUJOURD'HUI ?

*Actes de la journée d'étude  
de l'ANAS à Pau le 9 octobre 2021*

Présentation du programme  
de la journée..... 12

*Christophe Anché  
et Marc Solé*

Mots d'accueil de la présidente  
de l'Institut de travail social

Pierre Bourdieu..... 15

*Natacha Chartier*

Introduction..... 17

*Joran Le Gall*

Évocation du mouvement  
par des acteurs de l'époque ..... 19

*Ghislaine Senderens  
et Claire Darrou*

Film « Regard sur une profession  
en mouvement » ..... 22

1990-1992 : une mobilisation  
historique, un conflit oublié ..... 23

*Cristina De Robertis*

Table ronde : Regards  
des étudiant-e-s  
sur une profession engagée ..... 31

*Françoise Mirande,  
Fiona Capdupuy et Maeva Dueso*

Recherche effectuée  
par les étudiants  
et témoignages recueillis ..... 36

*Fiona Capdupuy, Maeva Dueso,  
Loretta Jeansoule, Tiffany Mercury  
et Valentin Moroldo*

Au détour des couloirs...  
une exposition ..... 41

*Violaine Trabarel*

Table ronde :  
Quels professionnels engagés  
sommeillent en nous ? ..... 43

*Jean-Marie Escudé-Quillet,  
Annabelle Quillet et Violaine Trabarel*

Ateliers :  
Aux sources  
de l'engagement professionnel..... 53

Clôture de la journée..... 57

*Joran Le Gall avec les étudiants :  
Loretta Jeansoule, Tiffany Mercury  
et Valentin Moroldo*

## **DEUXIÈME PARTIE MOBILISATIONS ACTUELLES... UN RETOUR AUX FONDAMENTAUX ?**

**Le travail social  
a-t-il un avenir ?** ..... 62  
*Christine Sovrano*

**Repolitiser le travail social**..... 74  
*Brice Castel*

**Conflits de temporalités  
et nouvelles temporalités**..... 80  
« Patience et longueur de temps  
font plus que force ni que rage »,  
*Jean de La Fontaine*  
*Mathieu Flores-Garcia*  
*et Didier Bertrand*

**La bataille de l'accès aux droits**..... 91  
*Plaidoyer pour un développement  
de l'outil juridique en service social*  
*Didier Maille*

**Nous voulons du pouvoir d'agir** ..... 99  
*Eve Issler Chrétien*

## **VIE DE L'ANAS**

**Hommage à Erwan Tanguy** ..... 108

**Déclaration de l'ANAS**..... 110

**Nous avons reçu** ..... 113

**Nous avons été informés  
de la parution de...** ..... 114

**Derniers numéros parus**..... 115

# ÉDITORIAL

Cristina De Robertis, Joran Le Gall et Violaine Trabarel

Ce numéro de la *Revue française de service social (RFSS)* a comme origine la journée d'étude de l'ANAS organisée par la section des Pyrénées, le 9 octobre 2021, et qui s'est déroulée avec le soutien matériel et technique de l'Institut du travail social Pierre Bourdieu (ITS) de Pau. Les travaux de cette journée s'intitulaient : « Assistants de service social : combats passés, présents et à venir... Qu'en est-il aujourd'hui de l'engagement ? »

Il s'agit ici de présenter les actes de cette journée à laquelle ont assisté une centaine de professionnels et de nombreux étudiants. Ces derniers ont eu un rôle important dans la préparation de l'événement, et ont assuré un certain nombre de travaux qui sont ici retranscrits. La journée d'étude de l'ANAS est partie de l'évocation des luttes en 1990-1992 des assistantes sociales, qui se sont engagées dans la défense de leur diplôme et de leurs conditions de travail, ainsi que dans l'exigence des moyens nécessaires à un travail social de qualité pour les personnes accompagnées. Cette période a été rappelée par :

- une exposition d'affiches, de photos, de panneaux et de citations sur les murs de l'ITS ;
- des témoignages d'acteurs de l'époque ;
- des extraits du film *Regard sur une profession en mouvement* ;
- la présentation et le lancement du livre *Assistants sociales en lutte. 1990-1992. Le succès trente ans après !* de Cristina De Robertis.

Les travaux se sont ensuite attachés à réfléchir sur le présent : des étudiants ont présenté les interviews effectuées auprès de professionnels ; la notion d'engagement chez les professionnels et au sein de la profession a été traitée lors de tables rondes, d'ateliers et d'échanges.

La première partie de ce numéro de la RFSS donne donc à voir la richesse et la dynamique de cette journée.

La deuxième partie traite du mouvement social lancé ces derniers mois, afin de mettre en perspective les événements survenus au début des années 1990 et d'établir un parallèle avec la situation actuelle. En effet, les travailleurs du social se sont récemment mobilisés pour exiger l'amélioration de leurs conditions de travail, ainsi que celle des conditions d'accueil des personnes accompagnées. Il est rare de les voir dans la rue : nous pouvons donc nous interroger sur les raisons qui les y ont poussés et sur les perspectives de la démarche. Des professionnels acteurs dans ces mouvements et engagés dans la mobilisation en cours analysent la situation actuelle et expliquent les raisons, ainsi que leurs revendications. Leurs analyses nous éclairent sur les combats en cours et sur ceux qui s'ouvrent à nous pour l'avenir.

Ce numéro de la *RFSS* fait écho au précédent intitulé « Que veut le travail social ? », dans lequel nous nous interrogeons sur les directions que souhaitait prendre le travail social. Ce nouveau numéro prolonge donc la réflexion par l'évocation de la place des luttes dans l'affirmation du travail social, des aspirations de ce dernier, ainsi que des évolutions qu'il souhaite voir advenir.

## **ABSTRACTS**

This *RFSS* review offers a summary of the study day of ANAS, organized by section ANAS Pyrénées the 8th of October 2021 which called "Social worker: past, present, and future battles, what about engagement today?".

The day begins by the evocation of the battles of social workers in 1990-1992, they committed themselves for defending their diplomas and working conditions, as well as the demands of the resources necessary for a quality of social work for the accompanied persons.

The exchanges then focus on reflecting on the present and the notion of engagement of the profession and the professionals.

The issue then shows the link of the struggles with the situation of social movement started in recent months. Professionals, actors, in these movements and engaged in the ongoing mobilization, analyze the current situation and explain the reasons and the requests. Their analysis shows the ongoing battles and those that are opening up for us for the future.

# NOUS VOULONS DU POUVOIR D'AGIR

Eve Issler Chrétien

**RÉSUMÉ** : L'analyse de la mobilisation qui s'est récemment développée dans le milieu de l'action sociale nous amène à nous pencher sur la question du pouvoir d'agir des acteurs et actrices de l'intervention sociale, à commencer par les personnes accompagnées elles-mêmes et les professionnel-le-s de terrain. En s'appuyant sur des exemples et des constats concrets, ainsi que sur des réflexions variées, Eve Issler Chrétien tente de formuler des propositions pour l'avenir.

**MOTS-CLÉS** : mobilisation, participation, pouvoir d'agir, sens.

Depuis la fin de l'année 2021, un grand nombre de professionnel-le-s et de structures de l'action sociale sortent dans la rue et s'expriment. En parallèle, l'État et les associations alertent sur le manque de personnel disponible, les écoles sur le peu d'étudiant-e-s qui entrent en formation.

Dans un récent article intitulé « Manque d'attractivité des métiers : et si on revalorisait "les pratiques oubliées" des assistantes de service social<sup>98</sup> » daté du 17 mars 2022, Didier Dubasque revient sur le sujet. Y sont notamment évoqués la disparition de la présence physique des services publics, la dématérialisation des procédures d'accès aux prestations, ainsi que le besoin démesuré de médiation administrative pour un nombre toujours plus élevé de personnes. En somme, les professionnel-le-s de l'action sociale sont débordé-e-s par de nouveaux besoins entièrement créés par les choix politiques des pouvoirs publics.

Parallèlement à ce mouvement, de tous côtés, c'est le branle-bas de combat pour réussir à trouver des professionnel-le-s : les chaînes de service public passent en boucle des publicités appelant les jeunes et toute personne souhaitant effectuer une reconversion professionnelle à s'engager dans les métiers du médico-social, qui sont « pleins de sens ». On met ainsi en avant une caractéristique de nos métiers qui, selon une énorme majorité des professionnel-le-s de terrain, tend à s'effriter profondément, voire à disparaître. Plusieurs départements ont lancé des plans d'attractivité, et nous avons pu voir des offres d'emploi en ligne portant la mention « prime de recrutement 1 000 € ». Les 183 euros du Ségur seront également élargis aux professionnel-le-s de l'action sociale.

Je n'irai pas jusqu'à dire que nous n'avons pas besoin de ces primes et revalorisations salariales, mais plusieurs questions se posent sur ce point. L'action sociale est composée d'un ensemble de métiers qui interviennent au bénéfice des publics précaires : des cuisinier-ère-s, des intervenant-e-s techniques, des personnels administratifs, des interprètes, etc. Pour faire correctement notre travail, nous avons besoin de ces compétences, qui doivent

---

98. Voir l'article sur le site de Didier Dubasque. Disponible sur : [dubasque.org/travail-social-queles-enjeux-pour-le-management](https://dubasque.org/travail-social-queles-enjeux-pour-le-management).

donc également être revalorisées, car elles contribuent aussi à l'accompagnement des personnes vulnérables. Nous lutterons pour cela. Nous lutterons également pour valoriser le point d'indice qui structure nos salaires.

Cependant, autant le dire en début de propos : ce dont nous avons tous et toutes besoin, c'est d'autonomie, voire d'autodétermination dans notre réflexion, et de réel pouvoir d'agir auprès des plus précaires. Le sens est là.

Dans un article posté sur le réseau social LinkedIn en février 2022, je pars du postulat suivant : « Il n'y a pas de problème de recrutement dans l'action sociale<sup>99</sup>. » En quelques semaines, cet article a été vu par plus de 63 000 personnes. Cela n'est pas anodin, car s'il a été autant consulté, c'est que les professionnel-le-s l'ont beaucoup partagé. J'expliquais que dans la petite association militante dans laquelle je travaille, nous avons eu à recruter un-e professionnel-le. Notre offre d'emploi indiquait notamment que notre structure s'adapte aux personnes accompagnées, plutôt que de leur demander de s'adapter à notre structure. Je vois d'ici le sourire ému des professionnel-le-s lecteurs et lectrices de cet article, qui doivent se dire : « Eh ben voilà, ça change tout... » Suite à la mise en ligne de cette offre d'emploi, nous avons reçu 31 candidatures.

Je suis assistante sociale, et j'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur un code de déontologie. L'article 7 dit ceci : « L'assistant de service social ne peut accepter d'exercer sa profession dans des conditions qui compromettraient la qualité de ses interventions. » Nous y sommes. Il est également écrit : « Tenant compte de la nature et des objectifs de l'organisme employeur, il s'assure qu'il peut disposer de l'autonomie nécessaire pour choisir la forme de ses interventions et les moyens à employer et pour décider de la poursuite ou de l'arrêt de son action. » Si nous sortons dans la rue, c'est parce que les conditions de travail que nous dénonçons impactent directement les personnes que nous accompagnons, parce que nous ne pouvons pas rogner là-dessus sans nous trahir, et parce que sans cette capacité d'autodétermination par l'analyse des situations individuelles, nous ne pouvons pas être efficaces.

Voilà un autre motif de mobilisation : nous devrions tous et toutes pouvoir nous appuyer sur un code de déontologie. Aujourd'hui, dans de nombreuses structures, l'accompagnement est assuré de manière égale par des personnes disposant d'une variété de diplômes (éducateur-ice, conseiller-ère en économie sociale et familiale, assistant-e social-e, etc.). Est-ce à dire que la question de la dignité des personnes accompagnées dépend pour les un-e-s de la déontologie, et pour les autres du bon sens personnel ?

Dans le cadre de la conférence des métiers, le Premier ministre, Jean Castex, a sollicité Denis Piveteau pour la rédaction d'un rapport sur le sujet. Dans sa tribune à lire dans *Jonctions Press*, ce dernier indique de manière limpide et synthétique : « Le développement du pouvoir d'agir [...], loin d'être le dernier concept à la mode pour l'accompagnement des personnes en situation

---

99. « Il n'y a pas de problème de recrutement dans l'action sociale ». Disponible sur : [www.linkedin.com/posts/eve-chr%C3%A9tien-2944a49b\\_il-ny-a-pas-de-probleme-de-recrutement-dans-activity-6903715625974194176-l40y](https://www.linkedin.com/posts/eve-chr%C3%A9tien-2944a49b_il-ny-a-pas-de-probleme-de-recrutement-dans-activity-6903715625974194176-l40y).



de vulnérabilité, se posait en réalité en matrice globale du travail social. [...] Le pouvoir d'agir ne se divise pas. Par construction, il conduit chaque acteur à interpeller toute la société qui l'environne. » Il ajoute : « Ainsi, on ne peut pas aider une personne à faire de manière autonome des choix de vie quotidienne si, en tant que professionnel de proximité, on ne dispose soi-même d'aucune autonomie dans la gestion de ses tâches et de son temps<sup>100</sup>. »

Sans ce basculement d'exécutant-e-s à sujets responsables, les tentatives de concertation et les appels au recrutement prennent le problème à l'envers. Il ne suffit pas de dire qu'il y a du sens pour que soudain, ce dernier surgisse. Ce que les pouvoirs publics cassent en une simple signature en bas d'une circulaire ou d'une loi, nous avons besoin de temps et de liberté pour essayer de le reconstruire avec les personnes. Cela prend même parfois des générations. Tous les professionnel-le-s qui œuvrent dans le domaine de la précarité le savent : nous accompagnons parfois les parents, les enfants, et les enfants des enfants. Au quotidien, au local, avec du temps, des partenariats, nous pouvons faire de la dentelle tissée sur mesure pour réellement permettre aux personnes d'évoluer et de se développer, mais il faut nous faire confiance.

Cela paraît tellement aberrant de devoir le dire : nous avons besoin de pouvoir apporter une aide faite personnellement pour les gens. Une aide adaptée, qui pourra être modifiée, renforcée, modulée, et qui finira par s'arrêter, quand ils et elles seront prêt-e-s. Nous voulons du pouvoir dans nos actions. Nous voulons pouvoir déroger, proposer, essayer. Nous voulons pouvoir venir avec les personnes que nous accompagnons dans les réunions de concertation. En effet, pour que les actions menées aient du sens, elles doivent être portées par les personnes qu'elles concernent et par celles qui les mettent en place. Nous voulons aussi pouvoir relire notre code de déontologie sans devoir nous pincer les lèvres. Voilà ce qui nous fait sortir dans la rue.

Il s'agit là d'une problématique qui traverse l'ensemble de la société et qui transpire par les pores les plus durement touchés : le médical, le social, l'éducation. Pour que les choses aillent mieux, il faut donner du pouvoir aux élèves et aux enseignant-e-s, du pouvoir aux patient-e-s et aux soignant-e-s. Or, à ce jour, le pouvoir est aux procédures, aux analyses chiffrées, à la gestion de flux, de stock, par le truchement de politiques déliées du terrain.

Il n'est pas possible de penser l'action sociale en faisant l'économie de l'analyse des rapports de domination qui traversent notre culture et nos politiques. Tant que les pouvoirs publics considéreront que les publics vulnérables (précaires, femmes, personnes migrantes, jeunes, etc.) sont responsables de leur situation et pèsent sur l'économie de notre pays, nous continuerons à voir la situation se dégrader, et nous continuerons d'apporter des réponses inadaptées et myopes aux problématiques humaines.

La question qui pousse les professionnel-le-s de l'action sociale à se mobiliser est finalement la même que celle qui occupe les personnes accompagnées : il s'agit de l'autodétermination. Sous prétexte de quelques abus ou

---

100. Tribune. Disponible sur : [jonctions-press.com/articles/la-parlotte-libre/tribune-de-denis-piveteau](https://jonctions-press.com/articles/la-parlotte-libre/tribune-de-denis-piveteau).

d'un coût qui serait trop important, cette autonomie semble poser problème aux pouvoirs publics. Sur le terrain, les professionnel-le-s sont parfois épuisé-e-s de constater que la rigidité de notre organisation et de nos politiques est le principal frein à une intervention plus humaine, plus efficace et sans doute même moins onéreuse. Au lieu de venir à bout des problématiques sur lesquelles nous travaillons, nous les aggravons, à cause de la rigidité de notre système.

Or, entre les pouvoirs publics et les personnes accompagnées, animées d'une colère ou d'un désespoir légitime, il y a nous, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales, avec nos salaires ridicules et notre marge de manœuvre réduite à peau de chagrin, incapables de défendre les politiques mises en place tant elles sont inadaptées.

Un exemple criant est la récurrente question des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'assistantat qui serait, selon beaucoup, un fléau. Je me permets ici de retranscrire l'excellent article que Matthieu Angotti, conseiller expert à l'Agence nationale de la cohésion des territoires, a posté sur le réseau LinkedIn : « En boucle, les opposants au droit des jeunes en difficulté à disposer d'un minimum social avancent le même argument : les assister alors même qu'ils s'émancipent serait leur faire du tort plutôt que de leur rendre service. Je lis dans cet argument un biais cognitif, comme un point aveugle : celui de ne pas voir qui sont les assistés. Pour ma part, j'ai été aidé toute mon enfance, toute ma jeunesse. Mes parents ont payé et guidé mes études, jusqu'à des stages et des emplois de qualité. Un cercle familial m'a appris la culture, le langage et l'accent des microcosmes privilégiés. Jusqu'à mes 25 ans, je n'ai cessé d'être accompagné, conseillé, nourri et logé. En un mot : assisté. Ceux qui refusent l'assistance aux jeunes précaires ont, pour une grande partie de ceux que j'ai rencontrés, été comme moi assistés depuis la naissance jusqu'à leur émancipation. La plupart des jeunes précaires, eux, n'ont pas bénéficié de ce confortable coaching de proximité. Et la puissance publique leur dit à nouveau : pour vous, c'est non. En définitive, on leur refuse ce qu'on a eu. Et même : ce que l'on a eu, multiplié par 100, par 1 000, tant la puissance de l'assistance familiale des privilégiés dépasse la modestie d'un RSA ouvert aux jeunes. Déconcertant<sup>101</sup>. » Ainsi donc, c'est par un assistantat de proximité, renforcé et multiple, que M. Angotti indique avoir pu évoluer. Pour ma part, je considère tout autant devoir assister les personnes vulnérables que la société elle-même. Nous assistons la société dans son incapacité à faire autre chose qu'exclure les personnes lorsqu'elles ne sont pas conformes à ses attendus.

Dans son livre *La Voie*<sup>102</sup>, Edgar Morin évoque les différentes réformes qui pourraient être mises en œuvre face à la dégradation globale de notre société, et nous aide à analyser notre culture organisationnelle. Son chapitre 11 est intitulé « La débureaucratiation généralisée ». Il y explique que toutes nos administrations « obéissent aux mêmes principes généraux d'organisation : la centralisation, la hiérarchie et la spécialisation ». Il ajoute que

---

101. « RSA jeunes le point aveugle ». Disponible sur : [www.linkedin.com/posts/matthieu-angotti-19415517a\\_rsa-jeunes-le-point-aveugle-en-boucle-activity-6786260687665557504-WoT6](http://www.linkedin.com/posts/matthieu-angotti-19415517a_rsa-jeunes-le-point-aveugle-en-boucle-activity-6786260687665557504-WoT6).

102. Edgar Morin, *La Voie*, Fayard, 2011.

« la bureaucratie peut ainsi être considérée comme une pathologie administrative où l'excès de centralisation, l'excès de hiérarchie, l'excès de formalisation des procédures enlèvent toute initiative, tout sens des responsabilités à ceux qui ne peuvent qu'obéir, tandis qu'un excès de spécialisation isole chaque agent dans son compartiment et son comportement sans l'inciter à exercer son intelligence ».

Après l'obtention de mon diplôme d'assistante sociale en Belgique, souhaitant exercer en France, j'ai dû obtenir de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales une autorisation d'exercer dans mon propre pays. Ainsi, pour me préparer à l'examen, j'ai naïvement étudié les politiques sociales et analysé le fonctionnement de nos structures. Une fois devant le jury, il m'a seulement été demandé de montrer que je connaissais les montants des différentes aides et la nature des dispositifs existants. L'État considérerait ainsi que la simple technicité suffit à aider. Or, en Belgique, j'ai étudié la démographie, le droit, la psychologie, la sociologie des organisations, l'ethnopsychiatrie, l'anthropologie culturelle, la méthodologie et bien d'autres matières, toutes utiles pour assurer mes missions. Toutes ces connaissances font de moi une professionnelle capable de réflexion, d'analyse et de proposition. Malheureusement, dans le système global de l'intervention sociale actuel, il m'est simplement demandé de faire entrer des gens dans des dispositifs, de les en faire sortir, et d'établir des statistiques. Cela ne me convient pas, et ne convient pas aux personnes que j'accompagne.

Dans un éditorial de *La Lettre chemin faisant*, Jean-Louis Le Moigne pose la question suivante : « À quoi servira-t-il d'accumuler des connaissances spécialisées si nous n'apprenons pas à les relier, si elles ne nous aident pas à comprendre le sens de nos actes, si elles ne sont pas construites pour "nous apprendre à vivre l'aventure humaine debout et conscients" ? [...] Chaque décision humaine suscite de nouveaux risques, risques que nous devons sans cesse tenter de comprendre en sachant que les connaissances qui nous aident se transforment sans cesse : elles se dégènèrent et se sclérosent quand elles s'enferment en disciplines disjointes, elles s'épanouissent quand elles se joignent en "formant système"<sup>103</sup>. »

En effet, qui peut croire qu'une seule procédure d'aide puisse convenir à toutes les personnes ? C'est comme si l'on considérait qu'un seul plat peut être mangé à vie par tout le monde. Cependant, les pouvoirs publics doivent accepter que l'être humain est complexe, unique, et qu'aucune chaîne d'aide industrielle ne pourra réellement lui permettre de s'épanouir.

Pourquoi démultiplier les dispositifs conditionnés ? Ici, M. X pourrait accéder à un logement et sortir de la rue, mais cela ne sera finalement pas possible, car pour bénéficier de ce logement, il faut un avis d'imposition ; or, il n'en a pas. Là où il suffirait de déroger et d'adapter pour être efficace, c'est finalement tout le système qui doit s'organiser pour l'assister. Là, Mme Z pourrait accéder à cette formation qualifiante qui lui permettrait de retrouver un emploi, mais cela ne sera finalement pas possible, car elle a 32 ans, et que ce dispositif de formation est dédié uniquement aux 18-30 ans. À

---

103. Mars 2000, n° 36. Disponible sur : [www.intelligence-complexite.org/sites/default/files/media/text/lettre\\_cf/lettreCF36.pdf](http://www.intelligence-complexite.org/sites/default/files/media/text/lettre_cf/lettreCF36.pdf).

nouveau, il faudra une assistance renforcée. Là encore, le jeune B. pourrait être hébergé et sortir de la rue, mais cela ne sera finalement pas possible, car il a un chien, et que les chiens sont interdits dans la plupart des lieux d'hébergement. Mme P, victime de violences conjugales, est hébergée à l'hôtel par l'État. Elle dispose des ressources lui permettant d'occuper un logement social, mais elle n'a pas d'adresse mail. Elle n'a d'ailleurs pas d'ordinateur et perd son téléphone portable environ une fois par mois. Elle ne pourra pas faire de demande de logement social, et elle restera à l'hôtel.

Des exemples, nous en avons toutes et tous à la pelle dans notre quotidien professionnel. C'est à se faner tant c'est absurde. La rigidité du système crée des problématiques et demande aux individus vulnérables de les surmonter seuls. Lorsque ces individus n'y parviennent pas, le système se rigidifie encore plus, là où il devrait en fait s'assouplir. C'est une inversion fonctionnelle, comme si le système refusait de prendre en compte la notion de vulnérabilité. Notre organisation déstructure, et l'État nous demande de trouver une procédure unique de restructuration, sans pour autant nous en donner un des moyens principaux : l'autonomie d'action.

Ce projet est d'une part injuste, d'autre part voué à l'échec, et c'est ce qui déprime les professionnel·les. Ajoutez à cela un salaire véritablement précaire, et vous obtiendrez « une crise du recrutement ».

Une fois ce constat établi, que pouvons-nous proposer ? Car il s'agit bien de construire l'avenir de l'action sociale au bénéfice des plus précaires. Chaque maillon de la chaîne peut agir, la réforme nécessaire étant profonde et devant englober toute notre société. Il faut transformer notre culture et nos mentalités.

Commençons par nous-mêmes, les professionnel·les de l'action sociale : nous ne pouvons attendre que cette autonomie nous soit donnée ; nous devons la penser dans notre quotidien et pousser les murs, continuer à revendiquer des conditions pour un accompagnement intelligent et humain. Partout où nous intervenons, nous pouvons proposer la présence des personnes que nous accompagnons : dans les réunions de concertation, dans les conseils d'administration de nos structures. La Fédération des acteur·rice·s de la solidarité, pour ne citer qu'elle, dispose dans son conseil d'administration d'un collègue de professionnel·les de terrain, et d'un collègue de personnes accompagnées. Nous devons continuer à prendre ce temps d'inclure, et pour cela, nous avons besoin de temps collectifs. Nous devons non seulement accompagner, mais également analyser les systèmes de pouvoir et de décisions de nos structures, et nous y inviter. Nous ne pouvons pas revendiquer plus de pouvoir si nous ne nous mobilisons pas pour l'obtenir.

Nos écoles de travail social doivent également lutter pour plus d'autonomie et de prise de risque dans la détermination du contenu de nos formations. Aujourd'hui, les jeunes diplômé·es doivent quitter l'école en ayant des éléments de réflexions solides sur des sujets d'avenir comme la pair-aidance, les questions migratoires, le développement du pouvoir d'agir, la réduction des risques, et le numérique. Certaines écoles ont déjà avancé sur ce type de questions et commencent à inclure des personnes accompagnées dans la construction des modules de formation. Le collectif Soif, à Lyon, agit dans ce

sens en effectuant des interventions à quatre voix : une personne universitaire, une personne formatrice, une personne professionnelle de terrain et une personne accompagnée.

Nos structures doivent impérativement se questionner sur leur mode d'organisation interne. Elles ne sont pas des start-up ou des entreprises opératrices de l'État fonctionnant à coups de primes au mérite, de contrôles des tâches ou de ruptures conventionnelles en masse. Pour survivre à la compétition, beaucoup se soumettent bien plus aux appels d'offres de l'État ou des collectivités locales qu'aux besoins des personnes vulnérables. Pourquoi accepter cette situation ? Pourquoi accepter de faire de l'artisanat une industrie inopérante fondée sur une analyse myope des résultats ?

Concernant les administrations, nous avons vu, durant la crise du Covid, à quel point il était possible de faciliter les procédures et de les adapter.

Personnellement, je retournerai manifester, en lutte contre la rigidité de nos réponses à des problématiques pourtant tellement mouvantes et uniques, parce que mon métier est essentiel, et parce que lorsqu'il est pratiqué dans des conditions adaptées, il fait littéralement du bien aux personnes vulnérables et donc à l'ensemble de la société.



association nationale des assistants  
de service social

## La revue française de service social

Revue professionnelle trimestrielle (n<sup>os</sup> 284, 285, 286 et 287)

### BULLETIN année civile 2022

Abonnement

Réabonnement

- Institutions France : 53 €
- Professionnels non adhérents France : 50 €
- Institutions / Professionnels non adhérents hors France : 58 €
- Professionnels adhérents : 35 €
- Étudiants non adhérents : 30 € (joindre un justificatif de formation)
- Étudiants adhérents : 16 € (joindre un justificatif de formation)

*En cas de déménagement, pensez à nous signaler votre nouvelle adresse.  
Toute nouvelle expédition sera facturée 2,50 € par numéro.*

#### NOM ET ADRESSE DE FACTURATION

Tél. :  
Mail\* :

#### NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION

Tél. :  
Mail\* :

NOMBRE D'ABONNEMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL

#### Paiement par :

- chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'**ANAS**
- prélèvement (France uniquement) : remplir les demandes et autorisations de prélèvement ci-jointes
- virement :  
**Crédit Coopératif Paris Agence Courcelles**  
**RIB : 42559 10000 08002860819 27**  
**IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 6081 927**  
**BIC : CCOPFRPPXXX**

Date :  
Signature et/ou cachet :

À renvoyer à : **ANAS**  
**15, rue de Bruxelles**  
**75009 PARIS**

\* En indiquant votre adresse électronique, vous serez inscrit sur la liste de diffusion des publications de la revue, vous permettant de recevoir des informations sur les parutions.

ANAS – 15, rue de Bruxelles – 75009 Paris  
Mail : [secretariat@anas.fr](mailto:secretariat@anas.fr) – Site : [www.anas.fr](http://www.anas.fr)  
Siret : 784 359 093 00035 – Code NAF : 9412Z  
Association loi 1901 non soumise à la TVA